

Québec, le 2 juin 2016

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 20 mai 2016, relativement à l'obtention de :

« Au début de l'année 2000, M. Bernard Landry, alors ministre des Finances au sein du gouvernement dirigé par le Premier Ministre Lucien Bouchard de l'époque, a participé à deux missions économiques : la première au Costa Rica et au Panama, et la seconde au Maroc et en Algérie. »

Pour les quatre missions réalisées par monsieur Bernard Landry, ex-ministre d'État à l'Économie et aux Finances et vice-premier ministre du gouvernement de monsieur Lucien Bouchard en 2000, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie détient la liste des fonctionnaires qui accompagnaient ces missions.

Nous vous prions donc de bien vouloir trouver ci-joint trois documents qui font état des délégations des fonctionnaires qui accompagnaient :

- Mission au Panama et au Costa Rica, du 10 au 19 janvier 2000;
- Mission au Maroc, du 25 au 29 septembre 2000;
- Mission en République algérienne démocratique et populaire, du 29 septembre au 2 octobre 2000.

Concernant la liste des entreprises qui composaient la délégation d'affaires, nous vous prions, en vertu de l'Article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, de bien vouloir vous adresser à la responsable de l'accès aux documents du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

Madame Marie-Claude Lajoie
Responsable de l'accès aux documents
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
710, place D'Youville, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4

Comme nous en avons convenu par téléphone le 26 mai dernier, la copie de la présente décision et des documents que nous vous transmettons,

nous avait adressé une demande d'accès, en date du 18 mai 2016, pour la mission Maroc et Algérie.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Olivier
Responsable de l'accès aux documents

AO/cp

PJ